

SOUS-PREFECTURE DE COMPIEGNE (OISE)

Compiègne, le 10 JUIL. 2019

Bureau de l'animation territoriale  
Section des collectivités territoriales

Affaire suivie par Emmanuelle Moysan  
Tel : 03 44 06.74.27  
Fax : 03 44 40 09 15  
E.mail : emmanuelle.moysan@oise.gouv.fr  
Réf: BAT/EM/N° 514/2019



Le Sous-Préfet de Compiègne

à

Monsieur le Maire de Lassigny

Objet : Accusé de réception d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR - année 2019

Réfer. : Articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 du CGCT

Vous avez bien voulu déposer un dossier de demande de subvention, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), en vue de la construction d'un accueil périscolaire – tranche 2.

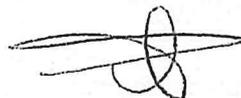
Conformément à l'article R. 2334-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT), j'ai l'honneur de vous informer du caractère complet de votre dossier.

Par ailleurs, je vous rappelle, en application de l'article R 2334-24 du CGCT, la possibilité qui vous est offerte de commencer la réalisation de l'opération susmentionnée à compter de la date de réception de votre demande. Il vous appartiendra, le cas échéant, de me tenir informé de la date de commencement d'exécution de cette opération.

J'appelle toutefois votre attention sur le fait que la réception de votre dossier ainsi que la constatation du caractère complet de ce dernier ne préjugent pas de l'octroi de la subvention demandée.

Mes services demeurent à votre disposition pour vous apporter les précisions complémentaires que vous jugeriez nécessaires.

Pour le sous-préfet de l'arrondissement de Senlis  
en charge de l'intérim,  
et par délégation,  
la secrétaire générale



Annick Durand